

Élevage bovin : aides aux veaux sous la mère



© 2018 Les Echos Publishing

Bonne nouvelle : le ministère de l'Agriculture a récemment annoncé que l'aide aux veaux sous la mère, qui était menacée de disparition à la suite d'un audit de la Commission européenne, serait finalement maintenue en 2018.

À ce titre, le montant de l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux issus de l'agriculture biologique a été revalorisé à 49,90 € par animal éligible pour la campagne 2017. Quant au montant de l'aide aux veaux sous la mère labellisés et aux veaux issus de l'agriculture biologique commercialisés via une organisation de producteurs, il est porté à 70,10 € par veau éligible.

Rappelons que les montants versés aux éleveurs avaient fortement baissé entre 2015 et 2016 (respectivement 27,50 € et 55 € en 2016).

Selon le ministère, les versements devaient intervenir le 23 mars dernier.

Rappel : les conditions d'éligibilité et les modalités de demande de l'aide aux veaux sous la mère peuvent être consultées sur le [site « Mes démarches » du ministère de l'Agriculture](#).

[Arrêté du 13 mars 2018, JO du 16](#)

